

# La Municipalité de Vevey s'enlise dans la crise

**Conflit**  
**Un appel du PLR Christophe Ming pour que l'Exécutif résolve ses tensions internes au plus vite est resté vain**

**Karim Di Matteo**

Un spectacle «pathétique, enfantin, affligeant et d'une arrogance sans nom». Christophe Ming (PLR) n'avait pas lésiné sur les qualificatifs lors du Conseil communal de Vevey de février. Il s'exprimait sur la crise politique qui secoue la Municipalité, scindée depuis des mois en deux: Jérôme Christen et Michel Agnant (Vevey Libre) d'une part, la syndique Elina Leimgruber (les Verts), Étienne Rivier (PLR) et Lionel Girardin (PS) de l'autre.

À ses neuf questions, Christophe Ming avait exigé une réponse signée des cinq municipaux. Si ces derniers ont joué le jeu d'un texte unique, ce dernier n'est qu'un agrégat d'éléments juxtaposés. «Le fruit de longues négociations», a admis Étienne Rivier.

«Blablaba, tout va bien en somme... blablaba!» a ironisé Christophe Ming en feuilletant de manière théâtrale les six pages de

réponse. «Cela relève de l'autisme! Je voulais savoir s'ils étaient prêts à aller de l'avant ensemble, à être dynamiques, au vu des gros dossiers en cours, mais je n'ai rien lu de tout ça.»

## **Ni médiation ni démission**

Dans la réponse municipale, on apprend que la médiation entamée en décembre par la préfète de Lausanne, mais interrompue par les élus Vevey Libre jugeant l'arbitre désignée partielle, ne reprendra pas. C'était un secret de Polichinelle, c'est désormais officiel. À la question de savoir si une ou des démissions étaient envisagées, la réponse est «non».

---

«Cela relève de l'autisme! On attend qu'ils travaillent ensemble pour le bien de Vevey»

## **Christophe Ming**

Conseiller communal PLR

---

«L'actuel conflit n'influence en rien la gestion des deniers publics», assure la Municipalité, ni la gestion des principaux chantiers en cours. Les dégâts seraient avant tout humains au vu de «l'image reflétée par les médias,

et surtout par les réseaux sociaux», et de «l'énergie qu'il est nécessaire de fournir pour résister aux tensions, aux rumeurs et à la médisance». L'Exécutif fait également le constat de tensions au sein de l'administration, notamment des Gérances et DASLI (Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration). «Les cadres sont les plus affectés», précise encore le texte.

## **«Passons à autre chose!»**

L'UDC et le PS ne s'en sont pas émus et ont pointé du doigt le bloc Vevey Libre. Bastien Schobinger (UDC) est notamment revenu sur le nœud de l'affaire: la décision de la majorité de l'Exécutif d'externaliser la gestion de ses biens immobiliers en les confiant à un tiers - la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) -, plutôt que de créer un service de gérance communal sous la responsabilité de Michel Agnant. Une décision qui revient sur des engagements de début de législature. «On peut trouver le procédé navrant, injuste, tout ce qu'on veut, au bout d'un moment c'est la décision d'une majorité de l'Exécutif. On appelle ça la démocratie!» a commenté l'UDC. Isabel Jerbia (PS) a enchaîné: «Est-ce bien nécessaire de discuter de tout cela alors qu'on apprend que la Municipa-

lité a décidé à la majorité de confier un mandat à des services compétents? Ne peut-on pas passer à autre chose?»

## **Une année de contrat**

À noter que le temps presse: les contrats des trois gérances privées, dénoncés par la Ville, échoient fin juin. Il revient au Service des finances d'en établir un nouveau pour la SCHL d'ici-là, en collaboration avec la DASLI, qui pourra l'amender.

La durée de ce contrat a été arrêtée à un an par la Municipalité, du moins sa majorité. Un choix qui interpelle Alain Gonthier (Décroissance-Alternatives), auteur d'une intervention à ce sujet: «La Municipalité a-t-elle écrit cela en pensant tout bas «au moins pour une année»? A contrario, si le mandat est effectivement temporaire, est-ce bien raisonnable?»

Car pour que la SCHL puisse reprendre la gestion, elle doit intégrer une quantité importante de données sur les immeubles veveysans dans son système de gestion, fait remarquer l'élue. «C'est une somme de travail non négligeable et qui a un coût. L'amortir sur plusieurs années est une chose, sur une seule, ça en est une autre.» Son texte sera traité au prochain Conseil communal.